

---

66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale  
5<sup>ème</sup> commission

Points 134 de l'ordre du jour

**Financement des dépenses imprévues et extraordinaires  
découlant des résolutions et décisions adoptées par le  
Conseil des droits de l'homme  
et**

**Prévisions révisées suite aux résolutions et décisions  
adoptées par le Conseil des droits de l'homme**

Financing of unforeseen and extraordinary expenses arising  
from resolutions and decisions of the Human Rights Council  
and

Revised estimates resulting from resolutions and decisions  
adopted by the Human Rights Council

New York, le 16 décembre 2011

Déclaration de M. Pierre Hagmann

---

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Notre déclaration porte sur deux sujets : le financement des dépenses imprévues et extraordinaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et les prévisions révisées suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme. La Suisse et le Liechtenstein saluent la pré20 Duqéne3140le0. du Sec0eénaire

par le Conseil des droits de l'homme. Dans l'urgence et de manière ad-hoc, le Haut-Commissariat s'est souvent vu obligé de réaffecter temporairement des ressources inscrites pour d'autres activités dans le budget ordinaire, voire même de recourir exceptionnellement à des ressources extrabudgétaires.

Monsieur le Président,

Il est de la responsabilité des Etats membres qu'un mécanisme de financement rapide, efficace et transparent existe au sein du budget régulier de l'Organisation pour que le Haut Commissariat puisse financer, sans retard et sans compromettre ses activités ordinaires, l'exécution de tâches imprévues et extraordinaires. Cette année, à l'occasion de l'examen des travaux et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, les États membres ont mandaté le Secrétaire Général de faire des propositions concrètes pour un tel mécanisme. Le rapport que nous avons devant nous en propose trois. Nos délégations estiment que l'option qui répond le mieux aux besoins actuels est celle qui modifierait la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires de manière à inclure la possibilité d'engager des dépenses pour des activités urgentes relatives aux droits de l'homme sur la même base que pour les activités relatives à la paix et à la sécurité. C'est d'ailleurs la solution que nos délégations ont défendue tout au long de l'examen du Conseil des droits de l'homme.

Monsieur le Président,